Trente-sixième Année — Nos 128-129 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 8 & SAMEDI 9 MAI 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 30 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 7 MAI 1891

LA DURÉE DU TRAVAIL

M. Jules Simon consacre son *Petit Journal* d'aujourd'hui à la réduction des heures de travail.

L'éminent auteur de tant d'études ouvrières émet des réflexions bien justes pour la plupart. Nous citons :

« Quelques jours après la révolution de février (le 2 mars 1848), un décret du gouvernement provisoire, rendu sous la pression des ouvriers, réduisait d'une heure la journée de travail et la fixait à dix heures pour Paris et à onze heures pour la province. Et comme les chefs d'ateliers refusaient de se soumettre, un décret du 4 avril frappa ceux qui feraient travailler plus de dix heures d'une amende et d'un emprisonnement, qui pouvaient aller, en cas de récidive, à une amende de 200 francs et à un emprisonnement de six mois. Cette pénalité ne fut pas appliquée, ou demeura impuissante, et l'on comprit que, si l'on voulait rendre la loi efficace, il fallait en restreindre l'exigence. C'est alors que fut voté le décret, ou plutôt la loi du 9 septembre 1848 (on donnait alors aux lois le nom de décret), qui limitait à douze heures la journée du travail. On peut dire jusqu'ici de cette loi qu'elle n'a jamais été ni abrogée ni appliquée.

» M. Liebknecht et ses amis vont plus loin que les auteurs du décret du 7 mars 1848 ; ils demandent la réduction immédiate à huit heures. En supposant que cette réduction fût possible, il tombe sous le sens qu'elle devrait être opérée par degrés et que l'industrie ne pourrait supporter un changement aussi brusque et aussi considérable. Ceux qui pensent comme moi qu'il y a lieu de procéder à une réduction progressive et proportionnelle doivent regretter plus que les autres cette doctrine du *tout ou rien* si imprudemment mise en avant par les hommes politiques qui exploitent le socialisme.

» J'ajoute sur le champ, pour montrer l'impossibilité d'une transformation aussi subite, qu'elle aurait ces trois conséquences : 1° de diminuer d'un tiers l'armée industrielle du pays (non pas tout à fait d'un tiers, car la journée n'est nulle part de douze heures effectives); 2° d'augmenter dans la même proportion le taux des salaires, puisque la diminut on des heures n'entraînerait, aux yeux de ceux qui la réclament, aucune diminution du prix de la journée; 4° d'aggraver la charge des dépenses fixes (sol, machines, etc.) qui resteraient les mêmes pour une production moindre.

» L'adoption de cette formule est d'autant plus regrettable qu'en demandant la journée de huit heures pour tous les genres de travail et pour toutes les sortes de travailleurs, elle entraîne les opposants à tout refuser à la fois. N'y a-t-il pas des distinctions qui semblent devoir s'imposer tantôt par la justice et tantôt par les nécessités de l'industrie?

» Ceux qui pensent que les enfants ont besoin de quelques heures de liberté pour jouir du soleil et de la lumière, pour jouer, crier, gambader, admettront difficilement qu'on impose aux enfants et aux adultes [illegible] huit heures de travail effectif. Huit heures de travail effectif, ce n'est rien pour un homme, c'est beaucoup pour un enfant. C'est peut-être aussi beaucoup pour une femme. Il est peut-être injuste de ne pas mesurer la durée du travail aux forces de l'ouvrier.

« Il y a une autre raison, une raison sociale pour diminuer la journée des femmes; c'est qu'elles sont chargées plus spécialement d'élever les enfants et qu'elles ont aussi pour mission de tenir la maison en ordre et de préparer les aliments. Des raisons de premier ordre exigent que la femme puisse exercer chaque jour ses droits de mère et son métier de ménagère. Il est contraire à la nature et à la justice, contraire à l'intérêt même des hommes, d'imposer aux femmes les mêmes fardeaux et la même assiduité qu'à nous. Si nous écoutons la nature et le sens commun, elles sont surtout nos auxiliaires. C'est nous qui sommes les ouvriers.

» Ne veut-on pas tenir compte compte de la différence de métiers ? Celui-ci est un fileur et surveille ses broches dans un atelier bien aéré; et cet autre est mineur et travaille sous la terre. Voici un peintre d'éventails, et voici à côté de lui, un forgeron. La fatigue, le danger, le talent, la force, les services rendus, tout en eux est différent Vous les traitez avec égalité; cette égalité prétendue est le comble de l'inégalité.

» Huit heures, dites-vous ? Mais notre armée va partir pour défendre nos frontières. Le navire appareille dans une heure pour porter secours à des naufragés. La population est exposée à souffrir de la faim ; la farine est arrivée ; le four est prêt. Nous sera-t-il défendu de cuire ? Le blé est fauché, il n'y a plus qu'à le rentrer et à le battre. Le temps est favorable aujourd'hui; demain il y aura un orage. La pêche a été mauvaise pendant huit jours ; aujourd'hui le poisson abonde. Un peu de courage suffira pour réparer nos pertes. Faudra-t-il retirer nos filets et rentrer les mains vides dans nos maisons où nous trouverons la famine ?

» Allez, mes enfants; le monde n'est pas un régiment ; c'est une famille On ne le conduit pas avec une règle d'arithmétique ; il y faut mettre un peu d'intelligence et de bonté. Ma femme a une santé délabrée ; huit heures de travail l'épuisent. Permettez-moi de rester dix heures dans mon atelier, pour qu'elle ne reste que six heures dans le sien. Vous dites qu'il est temps que les ouvriers profitent de la grande Révolution française.

Oui, vrai Dieu ! il en est temps. Elle nous a donné, à nous, ouvriers, le droit de voter et d'être élus; nous gouvernons par conséquent les affaires publiques. Il est bien temps que nous ayons aussi quelque liberté dans le règlement de nos affaires privées et que nous puissions débattre le prix de nos services, après en avoir réglé la nature et l'étendue suivant nos goûts et nos aptitudes. Offrez votre journée de huit heures aux invalides et aux fainéants, cette réglementation est à leur goût et ne sera jamais au mien. Je réclame le droit au travail et le libre usage de ma force.

» JULES SIMON. »

La réduction « PROGRESSIVE » des heures de travail, voilà ce que patrons et ouvriers devraient réaliser et réaliser prudemment dans l'intérêt commun.

Vouloir du jour au lendemain, la réduction à huit heures, sans accord international, c'est vouloir la ruine de la plupart des industries auxquelles on l'imposerait.

Ne serait-il pas plus sage de commencer par une réduction à onze heures et si — comme nous le croyons — les résultats étaient favorables, essayer, dans un an par exemple, le travail de dix heures?

FEMMES QUI TUENT

Les journaux annonçaient l'autre jour la mise en route de M. Deibler, exécuteur des hautes œuvres, lequel se rendait à Blois pour opérer un nommé Rebours, coupable de la suppression violente de trois personnes. Faisant allusion au procès de ce criminel, un journaliste disait avec un dédain marqué : « Cet individu n'a rien trouvé à dire pour sa défense.»

Ce silence, dans une circonstance aussi intéressante, est évidemment l'indice d'une rare infériorité, partagée, d'ailleurs, par la plupart des accusés appartenant au sexe masculin. Les hommes savent tuer, mais en général ils ignorent l'art de fournir des explications, de bien représenter le drame. Aussi écopent-ils devant le jury.

Parlez-moi des femmes pour se tirer d'affaire dans un cas semblable Elles n'ont pas plutôt mis à mort un huissier, un notaire, qu'elles savent donner à cette action blâmable en première analyse, les couleurs les plus poétiques, les motifs les plus plausibles, souvent les plus honorables. L'éloquence de leur langue et celle de leurs yeux transforment le banc d'infamie en un piédestal et renversent absolument les termes du procès.

Séduite par ces aimables comédiennes qui n'hésitent pas à mettre dans leur jeu l'hypnotisme ou la parler effronté, l'opinion publique vacille, hésite et se demande si le notaire Lépine n'était pas le complice de l'huissier Gouffé. Ces réflexions me sont naturellement suggérées par les débats qui viennent de se dérouler devant la cour d'assises de l'Allier. Je vois, en effet, de braves gens, influencés par l'éternel féminin, qui considèrent comme une Lucrèce contemporaine cette madame Achet, pourvue de deux amants en titre et simultanés.

Cette amnistie latente d'une partie du public, à l'égard des jolies femmes qui tuent, contitue, à mon sens, un bien regrettable symptome de décadence morale et intellectuelle. J'y vois une nuance sournoise du sadisme glissé dans les imaginations.

Pour réagir contre cette funeste tendance, pour consolider les cerveaux, on se prend à souhaiter une neuvaine d'énergie. Peut-être faudrait-il suspendre pour un temps les effets du principe : « Ne touchez pas à la reine? » étendu aujourd'hui à toutes les femmes vouées à la carrière de l'assassinat, et sacrifier quelques têtes charmantes, mais coupables.

C'est une bien grande naïveté, une imprudence bien marquée que d'attribuer les crimes féminins au détraquement, à la suggestion, à l'indignation. Vieilles chansons de troubadours qui ne détruisent pas l'esprit de calcul et de ruse, l'étroit positivisme existant chez les femmes perverties. L'agent des forfaits féminins, c'est uniquement cette perversité sans bornes engendrée par une première souillure, Il ne faut qu'un trait à Tacite pour caractériser cet état : « *Nulla femina amissâ pudicitia, alia abnuerit* », dit-il. Donc, la femme qui a abdiqué sa pudeur ne reculera plus devant rien.

J'avoue que la virtuosité des charmantes dames à cordelière, à stylet et à revolver m'inspire quelques doutes au sujet des mérites des héroïnes figurant dans l'histoire sous l'étiquette d' « anges de l'assassinat ». On connaît cette galerie où apparaît triomphante Charlotte Corday. Je me demande si ces créatures étaient assez pures pour manier le glaive vengeur, et, surtout si leur intervention n'a pas été plus nuisible qu'heureuse, si leur initiative ne fut pas la source de graves inconvénients sociaux.

En ce qui concerne Marat et Charlotte Corday, le jugement est aisé. Le meurtre du publiciste montagnard montre que les femmes ont une façon spéciale de comprendre la liberté de la presse et d'interpréter le droit de réponse. Qui sait si le souvenir de la scène sanglante, doré de poésie, n'a pas produit de fâcheuses confusions dans l'esprit des personnes romanesques? Lorsque Gabrielle Bompart fourrait Gouffé dans la famense malle, elle se justifiait peut-être à ses propres yeux en s'imaginant enfouir un Marat dans sa baignoire.

Si les jurys continuent à acquitter ou à frapper très légèrement nos belles criminelles, si l'opinion persiste à les caresser de son souffle le plus flatteur, on peut prévoir la naissance d'une nouvelle et coupable industrie.

Sûres de l'impunité, les femmes sans préjugés, comptant pour rien le sacrifice de la vie des autres, s'organiseront peut-être en syndicat et travailleront pour le compte des particuliers, continuant les errements des braves, les pratiques des Salabadils. A des prix modérés, elles donneront des coups de couteau, distribueront des balles dans l'intérêt des familles, des successions, des mariages, pour supprimer une concurrence.

Voilà qui serait agréable pour tout le monde, pour les clients d'abord, et pour les victimes, lesquelles mourraient de la main d'une femme, avec le sourire des gobeurs sur les lèvres. Une nouvelle carrière lucrative et agréable, fertile en distractions, serait ainsi ouverte aux dames bien douées : femmes de lettres sans éditeurs, institutrices sans écoles, veuves inconsolables, natures fières, cœurs mélancoliques, etc., etc.

Jacques CURIEUX.

LA SITUATION A FOURMIES

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Au café du Cygne

Fourmies, 6 mai. — Les délégués ouvriers se sont réunis ce soir au *Café du Cygne*, et se sont occupés de la réunion tenue le matin à la Mairie par les patrons et des dispositions que ceux-ci avaient laissé pressentir.

Il paraît que le point sur lequel l'entente sera le moins facile est celui qui a trait aux rattacheurs. Cependant onze patrons seraient disposés à céder sur ce point.

Une manifestation

Caline a tenu quelques conciliabules, ce soir, en vue d'une manifestation à faire au cimetière soit dedemain, soit dimanche.

On sait que toutes les couronnes après la cérémonie funèbre de lundi avaient été déposées temporairement au café de la Ligue ; il s'agit de les reporter maintenant au cimetière.

Certaines personnes craignent que cette manifestation ne soit une occasion de désordre, mais nous espérons que tout se passera tranquillement, et que personne ne voudra faire d'agitation dans cette ville de Fourmies si cruellement éprouvée.

Les blessés

Voici jusqu'à présent la liste des blessés connus : Devallès, Henrion, Gobert, Moreau, Remson, Lendroit, Rosa Bastin, Ducloux, Philippe Prince, Lecerf Meunier.

Blessures moins graves : Femme Lecomte, enfant Lecomte 2 ans et demie, femme Dupont, Carpentier, Pépin, Carion, Prudhomme, Delhomme, Thierry, Degouzec, Lajeunesse, Carlier.

Blessures légères : Coudon et deux autres dont nous n'avons pas pu savoir le nom.

Les secours

Cette, 6 mai. — Le conseil municipal a voté mille francs pour les victimes de Fourmies.

Le curé de Fourmies

Certaine presse et notamment la *Lanterne* continue à vouloir diminuer le rôle héroïque de M. l'abbé Margerin, le respectable curé de Fourmies. D'autres feuilles prétendent que cet ecclésiastique n'a rien fait et rien empêché.

Nous ne pouvons que maintenir l'exactitude absolue des renseignements que nous avons publiés les premiers et qui ont été confirmés par la plupart des journaux parisiens qui ont envoyé sur les lieux des correspondants spéciaux. Le *Petit Nord* lui-même, qu'on ne suspectera pas de cléricalisme, a publié une version absolument analogue à la nôtre.

Un journal du matin, assez étranger aux choses de la religion et qui n'a pas coutume de s'emballer pour les curés, publie les lignes suivantes que nous tenons à reproduire :

« Au milieu de la douloureuse épouvante qu'a soulevée l'affreux événement de Fourmies, une figure se dresse, vaillante, incarnant la sainte pitié et la fraternité vraie.

» C'est celle de M. l'abbé Margarin, curé de Fourmies.

» Sur ce champ de bataille des affolements et des haines, alors que tout fuyait et tombait, il a marché au-devant des projectiles, il a opposé sa poitrine aux balles, il a arrêté la lutte fratricide, il a relevé les blessés et les morts, accomplissant avec courage sa divine mission de miséricorde. Il a été vraiment celui que le poète a nommé :

Le prêtre élu, que l'ange a touché de sa palme,
A qui Dieu commanda de tenir, doux et calme,
Son Evangile ouvert sur le monde orphelin.

» Une si noble attitude ne vaut-elle pas que le gouvernement la signale et la récompense par un hommage public? Sur cette soutane qu'une balle aurait pu rougir, sur cette poitrine qu'un miracle a préservée, la croix de de la Légion d'honneur ne serait-elle pas à sa place?

» Plusieurs journaux demandent la décoration pour le curé de Fourmies.

» Nous nous joignons à eux de tout cœur. Il a bien mérité de la patrie, celui qui, dans la sanglante fureur des luttes civiles, a conservé son sang froid,— et, faisant son devoir a rappelé aux combattants qu'ils sont frères. »

Il est inutile de dire que M. le curé de Fourmies ne sera pas décoré.

Il a travaillé pour Dieu et ses frères; il aura de ses frères et de Dieu la récompense qu'il mérite.

LA SOIRÉE

Fourmies, 6 mai. — Voici le passage d'une lettre, qui n'était d'ailleurs pas destinée à la publicité, adressée par un des vicaires de Fourmies à un de ses amis à Paris qui nous l'a communiquée :

« Sur les 6 heures, on donne l'ordre de tirer et les hommes tombent. Là-dessus nous descendons, ouvrons la porte et sortons sur la Place. Les soldats relèvent leurs fusils, maîtres du terrain et nous permettent d'absoudre et de relever les cadavres.

» M. le curé offre son presbytère et ramène lui-même avec ses vicaires les hommes frappés mortellement. On rend alors aux morts les derniers devoirs avec l'assistance des bonnes religieuses qui tiennent l'école communale.

» Ces saintes filles qui ont eu un rôle plus effacé ont pourtant été admirables de dévouement et de délicatesse.

» Enfin lorsque la foule venait visiter les victimes, nous faisions tous nos efforts pour réclamer des hommes, le calme et l'apaisement. Avec nous ils récitaient une prière courte puis s'en allaient les larmes aux yeux. »

Paris, 6 mai. — Le président de la République a envoyé hier 500 fr. au préfet du Nord pour être distribués aux malheureuses familles des victimes de la catastrophe du 1er mai, à Fourmies.

LA JOURNÉE DE JEUDI

Fourmies, 7 mai. — Le calme le plus complet n'a cessé de régner pendant la journée.

Les ouvriers de l'usine Lagrange sont allés à Glageon pour décider les ouvriers de l'établissement Legrand à se mettre en grève. L'entrevue a été calme. Les ouvriers de M. Legrand ont déclaré qu'ils voulaient travailler.

On dit que onze patrons auraient, d'ores et déjà, consenti à accorder l'augmentation demandée, et à payer en partie les travailleurs.

On espère donc que les tentatives de conciliation aboutiront à la suite de la réunion des patrons.

A SAINS-DU-NORD

A Sains, le chômage est complet.

La nuit de mercredi à jeudi a été assez bruyante. Des groupes d'ouvriers ont circulé dans les rues en chantant et en poussant des cris.

Un escadron de cuirassiers vient d'arriver de Cambrai.

Une affiche du maire informe les habitants que ces troupes sont cantonnées à Sains pour surveiller la frontière. C'est une simple mesure de sûreté générale prise surtout à cause des grévistes étrangers dont on craint toujours un mouvement agressif contre les établissements industriels français situés dans la région.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

en Belgique

100,000 GRÉVISTES

Encore la dynamite

Liège, 6 mai. — Hier soir, une cartouche de dynamite a fait explosion à Beyne-Heusay, sur la fenêtre d'un ouvrier qui avait refusé de se mettre en grève ; il n'y a eu que des dégâts matériel

Les chasseurs de la garde civique de Liège sont convoqués pour aujourd'hui.

Bruxelles, 6 mai. — Une dépêche de la Louvière, dans le bassin du Centre, annonce que la grève est générale ce matin, au charbonnage de Boussu à la Croyère.

La grève est partielle à Sars-Longchamps, Haine-Saint-Pierre et Bascoup.

Un nouvel attentat de dynamite a été commis cette nuit à Châtelineau, contre la maison d'un houilleur qui ne voulait pas abandonner le travail ; l'auteur de cet attentat est arrêté.

LE CHOMAGE GÉNÉRAL

Mons, 6 mai. — La fédération boraine, réunie hier soir à Dour, a décidé un chômage général.

Bruxelles, 6 mai. — On assure que le ministre de la justice a chargé le procureur général de faire une enquête dans les quatre bassins houillers du pays.

Bruxelles, 6 mai. — La résolution prise hier soir par le conseil général du parti ouvrier au sujet de la grève a déjà produit ses effets dans le bassin du centre.

Plusieurs établissements ont chômé ce matin, et vendredi la grève sera générale dans tout le pays, c'est une population de 100,000 mineurs en grève.

Liége, 6 mai. — Dans tout le bassin de Liége, il y a un grand nombre d'usines qui travaillaient encore hier, mais qui seront forcées de cesser le travail aujourd'hui.

L'établissement de l'*Espérance*, à Seraing, a cessé le travail ; la fonderie Beudry sera obligée de cesser le travail demain.

Les ouvriers des maisons qui sont encore occupés sont intimidés par les menaces des grévistes qui veulent pénétrer de force dans leurs ateliers.

Les grévistes rançonnent les passants

Liège, 6 mai. — Partout, sur les routes écartées, les ouvriers et les habitants qui se rendent en ville ou qui en reviennent sont rançonnés par des grévistes armés qui réclament de l'argent.

Les gendarmes et la police se multiplient pour empêcher ce genre de vol.

Une erreur déplorable

Cette nuit, à Flernalle, deux soldats qui gardaient un charbonnage ont tiré sur une patrouille qu'ils prenaient pour des grévistes. Deux soldats ont été grièvement blessés.

Les meneurs

De tous côtés on signale la présence de meneurs étrangers qui poussent à la grève. Ils sont activement recherchés.

Le charbon français

Plusieurs directeurs de charbonnages du Pas-de-Calais ont fait des offres aux industriels de Liège et des environs pour le cas où le charbon viendrait à manquer.

LA SOIRÉE

Charleroi, 6 mai. — On dit que des directeurs de charbonnages ont passé des marchés avec des industriels de la contrée pour les approvisionner des charbons allemands.

Bruxelles, 6 mai. — Le bruit court que plusieurs usines de Molenbeek, faubourg de Bruxelles, chômeront à partir de vendredi, les ouvriers ayant annoncé cette intention aujourd'hui.

Liège, 6 mai. — La division d'artillerie et la 1re section de la garde civique sont convoquées pour demain, et feront des patrouilles pendant la nuit. La ville est calme.

Paris, 6 mai. — Un rédacteur du *Gaulois*, qui s'est rendu à Bruxelles, a vu un des membres prépondérants du conseil général du parti ouvrier qui lui a fait de longues déclarations dont voici les principales :

« Avec leurs ressources les mineurs et les ouvriers pourront maintenir la grève pendant vingt jours au moins, trente jours au plus ; on doublera ce temps avec le secours des adhérents étrangers; en multipliant les paniques, avec la dynamite, nous avons des chances d'obtenir plus rapidement satisfaction.

» La milice qu'on va rappeler compte beaucoup de nos affiliés qui se retourneront contre ceux qui leur ordonneraient de tirer sur nous. »

Enfin parlant des bruits de l'intervention de l'Allemagne, le chef du parti ouvrier a produit la très grave allégation que voici, et que, bien entendu, nous ne reproduisons que sous réserves :

« Je ne crois pas à l'intervention de l'Allemagne, mais on nous a dit que l'Allemagne, par ordre de Guillaume II, avait déjà pris ses dispositions et que à Aix-la-Chapelle on avait centralisé les ordres de mobilisation des forces destinées à franchir la frontière. Ces renseignements nous ont été fournis avec détail et documents à l'appui. »

LA JOURNÉE DE JEUDI

Situation toujours tendue. — Perquisition judiciaires. — Attitude des grévistes.

Liège, 7 mai. — La police a fait une perquisition au domicile du nommé Smeets, le chef socialiste qui a été arrêté hier. On a saisi sa correspondance.

On a trouvé dans un petit bois, à Saint-Gilles, faubourg de Liège, deux bombes en fonte. Le parquet les fera examiner.

A Herstal, les grévistes se sont présentés chez les armuriers pour acheter des revolvers, mais la police s'y est opposée.

La grève des ouvriers des puits de phosphates se générale demain.

La garde civique non active des communes du bassin de Liège a été appelée à l'activité.

Les ministres de l'intérieur et de la justice ont quitté Bruxelles, cet après-midi, se rendant à Liège.

Dans le Centre

La Louvière, 7 mai. — Dans le meeting qui a eu lieu aujourd'hui dans le local « le Progrès », le socialiste Defnet a tenu un langage des plus violents. Il a fait remonter la responsabilité des événements au gouvernement.

« Nous avons épuisé, a-t-il dit, tous les moyens de conciliation.»

L'orateur a engagé les grévistes à fraterniser avec l'armée et à éviter tout contact avec les agents provocateurs.

En terminant, il a vivement attaqué la Chambre.

Trois bataillons du régiment de carabiniers sont partis de Bruxelles, ce soir, pour la Louvière.

Mesures militaires

Bruxelles, 7 mai, — Le ministre de la guerre vient de lancer un ordre du jour de rappel concernant les classes de 1887 et 1888.

Il a prescrit également à tous les chefs de corps de refuser désormais tout congé.

Cette mesure a été prise par suite de la décision du conseil général du Parti ouvrier de rendre la grève générale.

La Situation

A LANNOY

La grève de l'établissement Derache continue. Les ouvriers, au nombre d'une soixantaine, maintiennent leur revendication : Renvoi d'un contre-maître. Le calme n'a pas cessé de régner.

A TOURCOING

Au tissage de MM. Maihon et Dubrulle, 48 tisserands travaillent, ce qui ne représente qu'une centaine d'ouvriers occupés. Il reste, par conséquent, 200 grévistes, ce qui cause l'arrêt forcé de 200 personnes, soit 400 manquants.

Chez M. Jonglez fils, les 40 rattacheurs continuent la grève.

Au peignage Malard et Cie, rue de Guisnes, les débourreurs n'ayant pas voulu accepter le prix de 0,30 centimes, ont été remplacés par d'autres.

— Mercredi, vers 6 heures du soir, trois hommes, venant de Belgique, vêtus comme des ouvriers, passaient en voiture à la Croix-Rouge. Arrivés à la hauteur de la filature Jacquart, l'un d'eux s'écria à diverses reprises : « *Nous reviendrons bientôt avec des cartouches de dynamite pour faire sauter tout cela.*» Et la voiture repartit au galop.

Bien que l'on croit à une bravade sans importance, rapport a été fait à la police et deux agents font bonne garde.

***

Mouvement de troupes. — Le quatrième escadron du 21e dragons, venu d'Aire à Tourcoing, la semaine dernière, a quitté notre ville, vers midi, pour Roubaix.

Le 2e escadron du même régiment, en garnison à St-Omer, arrivé ici en même temps, nous reste encore pour quelques jours.

Vers deux heures de l'après-midi, le détachement du 1er d'infanterie, qui stationnait à Bousbecques, depuis le 30 avril, est passé par Tourcoing. Pendant que le gros de la compagnie faisait halte au Contour St-Christophe, l'arrière-garde s'arrêtait Place St-Jacques, et formait les faisceaux. Le repos n'a pas été long, et la colonne a continué sa route vers Roubaix.

Les deux brigades de gendarmerie n'ont pas encore reçu leur ordre de départ.

FIN DE LA GRÈVE DE MOULINS-LILLE

Le nombre des grévistes a diminué mercredi matin.

Nous apprenons en effet, que 7 tisserands, 3 cannetières, 9 teinturiers et 15 employés à la semaine ont repris le travail.

S'il en est ainsi, c'est, à n'en pas douter, la fin de la grève à brève échéance.

LA QUESTION DU 1er MAI

au Conseil municipal de Paris

Paris, 6 mai. — Le Conseil municipal de Paris a voulu, comme il fallait s'y attendre, placer son mot dans les incidents du 1er mai ; il l'a fait dans sa séance de ce soir et très bruyamment. MM. Vaillant, Longuet, Brousse, Hippenheimer ont donné.

Après avoir entendu les explications du préfet de police, qui a été du reste fort malmené, le Conseil a adopté par 34 voix sur 37 votants, un ordre du jour de M. Longuet, mettant en cause la responsabilité de M. Constans, ainsi conçu :

« Le Conseil condamne énergiquement le système de prévention appliqué depuis un an par M. le ministre de l'intérieur aux revendications ouvrières, et passe à l'ordre du jour. »

BOURSE DE PARIS

du vendredi 8 mai

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
92 321/2	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	91 70
93 50	3 0/0	.. ..	.. ..	93 30
101 10	3 1/2 0/0 1853	.. ..	.. ..	101 10
93 371/2	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 10
18 40	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 10
482 50	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	482 50
74 95	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./.	73 20
31 20	Hongrois 4 0/0	.. ./.	.. ./.	31 25
50 75	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	48 2[illegible]
95 3/16	Consolidés anglais	.. ./.	.. ./.	9[illegible] 1/4
97 15/16	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	97 5/8
.. ./.	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. ./.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4490 ..	Banque de France	....	....	4495 ..
480 ..	Banque d'Escompte	....	....	485 ..
800 ..	Banque de Paris	....	....	798 75
1241 25	Crédit Foncier	....	....	1243 50
387 50	Crédit Mobilier	....	....	385 ..
770 ..	Crédit Lyonnais	....	....	762 50
590 ..	Banque Ottomane	....	....	585 ..
	Chemins de fer			
1851 25	Nord	....	....	1857 50
1477 50	Paris-Lyon-Méditer.	....	....	1476 ..
1517 50	Orléans	....	....	1497 50
571 25	Autrichiens	....	....	572 50
275 ..	Lombards	....	....	275 50
358 75	Nord Espagne	....	....	357 50
315 ..	Saragosse	....	....	310 ..
	Valeurs diverses			
1337 50	Gaz Parisien	....	....	1332 50
50 ..	Métaux	....	....	50 ..
31 ..	Panama	....	....	31 25
2575 ..	Suez	....	....	2575 ..
	Mines			
574 37	Rio-Tinto	....	....	571 ..
161 12	Tharsis	....	....	161 50
360 ..	de Beers	....	....	357 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 8 mai 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
92 30 ./.	3 0/0	92 30 ./.
93 40 ./.	3 0/0 1891	93 40 ./.
94 10 ./.	3 0/0 amortissable	94 10 ./.
104 05 ./.	4 1/2 0/0 1825	104 10 ./.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 8 mai

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1869, remboursable à 100 fr.	....	1[illegible]
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	....	165
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	....	511
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	512
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payée	....	407
Lille 1887	....	397 25
Lille 1890 (libérée)	....	481
Lille 1890 (non libérée)	....	478
Armentières 1886	....	490
Armentières 1879	....	1012
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 56 ans	....	45 50
Tourcoing 1878	....	465
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	113 50
Département du Nord	....	107
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Ce	....	1225
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.)	....	75
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	....	255
Caisse Plaisi et Cie	....	358
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	....	600
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	....	485
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	....	1205
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p.	....	566 75
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	....	2375
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	....	435
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	....	....
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	....	500
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	....	....
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	....	150
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	....	40
Caisse comm. de Béthune, A. Turbies et Cie	....	....
Delgutte et Cie	....	520
Soc. an. Lille et Bonnière, act. 1.000 fr. t. p.	....	....
Biache-Saint-Vaast	....	3600
Dennin et Auxin	....	220
Obligations Nord	....	....
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	....	....
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	....	....
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	....	....
Chemins de fer économiques du Nord	....	500

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	....	17750 ..
Anzin 100e de denier	4380	4380 ..
Béthune 1881	....	595 ..
Béthune 1877	....	449 50
Bruay (Pas-de-Calais)	14450	14440 ..
Bully-Grenay le 6e	3365 3366 3375	3350 ..
Carvin	1765	1787 50
Courrières (10e)	....	4420 ..
Campagnac	....	445 ..
Crespin	....	860 ..
Douchy	....	4000 ..
Dourges	....	225 ..
Dourges (libérée)	....	10020 ..
Escarpelle (Nord)	....	3675 ..
Epinac	....	440 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	870 ..
Lens	26000	26000 ..
Liévin	....	2650 ..
Ostricourt	....	520 ..
Meurchin	....	1350 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	....	25000 ..
Drocourt	....	2825 ..
Sincey-le-Rouvray	....	20 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	210 ..
Vicoigne et Nœux	....	21700 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

LES ÉVÈNEMENTS DE FOURMIES

La journée de vendredi

Fourmies, 8 mai, 1 h. 50. — A l'ouverture des usines, le travail est complet dans neuf et partiel dans cinq.

A neuf heures, le travail avait cessé partout, et le chômage était général.

Pendant que les patrons se réunissaient à la Mairie, les délégués ouvriers se rassemblaient dans les pâtures, vers La Houpe-du-Bois.

Les patrons refusent toute augmentation de salaire et déclarent l'élaboration d'un tarif commun impossible, en raison de l'extrême multiplicité des articles fabriqués, mais sont prêts à recevoir, après-midi, dans leurs usines respectives, les délégués de leurs fabriques, et les ouvriers en plus grand nombre possible, pour s'entendre avec eux, et accorder, sauf l'augmentation des salaires, tout ce qui sera raisonnable.

Les délégués et les ouvriers se réuniront, ce soir, en plein air, en face de l'église Notre-Dame du Trieu, pour faire connaître le résultat de leur démarche; cette réunion pourrait être mouvementée.

Depuis hier, le commandant, délégué du ministère de la guerre, est revenu à Fourmies. Il était en civil, et a repris l'enquête sur l'événement du 1er mai.

Il cherche surtout à savoir s'il est vrai que les troupes aient tiré en l'air.

Neuf prisonniers, faits à Fourmies le 1er mai, puis condamnés de deux à quatre mois de prison par le Tribunal d'Avesnes, ont été mis en liberté, ce matin. On les attend à Fourmies, cette après-midi.

Les blessés

Fourmies, 8 mai. — Voici la liste des personnes blessées grièvement, telle qu'elle a été dressée par les médecins de Fourmies :

« Soignés par M. le docteur Drapier : Martin, balle dans la cuisse; Devallée, balle dans le ventre; Hérion, balle dans le genou; Carpentier, balles dans le ventre et dans le bras; Robert, 18 ans, balles au poignet et à la figure; Pépin, vingt-neuf ans, balles dans la poitrine et le pied; Emile Morean, quatorze ans, trois balles dans le poignet et le bras gauche.

Carion, quatorze ans, genou traversé; Prudhomme, 14 ans, balle dans la cuisse; Delobbe, 18 ans, balle dans la poitrine; Conlon, 18 ans, balle au pied; Elise Lecomte, 24 ans, trous balle dans le pied; son enfant âgé de 2 ans 1/2, qu'elle tenait dans ses bras au moment de la fusillade, blessure à la main; El